

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



- ✓ **Un secteur en pleine expansion**
- ✓ **+ 200 000 postes à pourvoir en France**
- ✓ **Un métier de contact et de passion**
- ✓ **Une préparation à un Diplôme d'Etat**
- ✓ **La possibilité de devenir ATSEM**

Vous souhaitez travailler auprès de jeunes enfants, dans une structure collective ou à domicile ?

Le secteur de la petite enfance est en plein essor ; il vous offre un éventail de métiers intéressants et de nombreuses opportunités d'emploi. Le CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle peut être une première étape pour trouver un emploi qualifié.

Le diplôme

Le CAP Petite Enfance a évolué et est devenu le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE) depuis septembre 2018.

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est maintenant le diplôme de référence (diplôme de niveau V – Ministère de l'Éducation Nationale) pour travailler auprès des enfants dès leur plus jeune âge.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer son activité professionnelle :

✚ En structure :

- **Agent** en structure multi-accueil collectif, crèche, pouponnière, halte-garderie,
- **Animateur** « petite enfance » en accueil de loisirs maternels et accueils périscolaires,
- **ASEM** : Agent Spécialisé en Ecole Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, ... etc

✚ A domicile :

- A son propre domicile en demandant un agrément **d'assistante maternelle** (ou éventuellement en **Maison d'Assistantes Maternelles**),
- Garde d'enfants au domicile des parents.

Le métier

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...), il contribue à leur éducation. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice) et participe à leur développement affectif et intellectuel.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

L'Organisation et le contenu de la formation

L'obtention du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance consiste à valider des unités d'enseignement professionnel et des unités d'enseignement général.

Pour la partie professionnelle, l'unité EP1 correspond à un « socle commun » c'est-à-dire que les compétences visées sont communes à tous les contextes professionnels de la petite enfance. Les 2 autres unités EP2 et EP3 sont spécifiques pour chaque contexte professionnel : l'une pour l'accueil collectif EP2 et l'autre pour l'accueil individuel EP3.

Ce découpage en 3 blocs permet de faciliter les passerelles entre les différentes formations du domaine de la petite enfance ainsi que l'accès à l'emploi dans différents contextes professionnels.

Pour la partie générale, si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un BAC quel qu'il soit, diplôme obtenu en France, vous êtes d'office exemptée des unités générales et des examens qui y sont rattachés (Français – Histoire Géographie – Mathématiques Sciences).

Le programme de la formation

- Durée de la formation : jusqu'à 494 heures en centre de formation (sans comptabiliser le module des matières générales)
- Lieu de formation : Lycée International de Ferney-Voltaire, site de Ferney-Voltaire et de Saint-Genis-Pouilly.
- Calendrier : SEPT/OCTOBRE 2020 à JUIN 2021

• Unité professionnelle EP1 – ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT :

COMPETENCES EP1 – Volume horaire 256 heures	
Compétences communes transversales	
T1 : Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation	
➤ Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	
➤ Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	
➤ Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	
T2 : Adopter une posture professionnelle adaptée	
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention	
➤ Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	
➤ Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	
Compétences communes de réalisation	
RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	
➤ Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre de l'enfant	
RC2 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	
➤ Préparer une activité d'éveil	
➤ Animer l'activité d'éveil	
RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	
➤ Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant	
➤ Dispenser des soins liés à l'alimentation	
➤ Dispenser des soins liés à l'élimination	
➤ Dispenser des soins liés au sommeil	
RC4 : Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant	
➤ Repérer les signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	
➤ Participer à l'application des protocoles d'urgence	
➤ Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	

• **Unité professionnelle EP2 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF :**

COMPETENCES EP2 – volume horaire 51 heures	
Compétences communes transversales	
T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	
➤ Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage	
T4 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	
➤ Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil	
➤ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	
Compétences spécifiques	
RS1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	
➤ Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique	
➤ Participer à la réalisation d'une activité pédagogique	
➤ Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques	
RS2 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	
➤ Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements	
➤ Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances	

• **Unité professionnelle EP3 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL :**

COMPETENCES EP3 – volume horaire 100 heures	
Compétences communes transversales	
T5 : Organiser son action	
➤ Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail.	
➤ S'adapter à une situation imprévue.	
➤ Suivre l'état des stocks.	
Compétences spécifiques	
RS3 : Négocier le cadre de l'accueil	
➤ Identifier les attentes des parents.	
➤ Présenter le projet d'accueil.	
➤ Elaborer le cadre institutionnel.	
RS4 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
➤ Mettre en œuvre des techniques de dépoussiérage, nettoyage, bio nettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	
RS5 : Elaborer des repas	
➤ Concevoir des repas	

• **Connaissances transversales**

COMPETENCES – volume horaire 40 heures	
– Accompagnement emploi : recherche de stage, mise à jour CV, simulation entretiens	
– Accompagnement et bilans : accueil, suivi individuel, bilans intermédiaire et final	

• **Stages pratiques – 16 semaines**

Les candidats devront réaliser une période de formation en milieu professionnel pour un total de 16 semaines, auprès d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces périodes de stages pratiques permettent de contribuer à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée :

- Alternance de temps individuels et collectifs
- Alternance d'apprentissage théorique et de mises en pratique
- Accompagnement et soutien personnalisés

Le parcours de formation est construit après entretien pour identifier les besoins du candidat.

L'équipe pédagogique experte

Le corps professoral est composé d'enseignants et de professionnels du secteur du sanitaire et social. Ils possèdent une véritable expérience et savent transmettre leur savoir aux apprenants.

Le public concerné et les prérequis

- Tout public,
- Jeunes de 18/25 ans adressés par les missions locales,
- Salariés dans le cadre du CIF (congé individuel de formation) ou d'une prise en charge de l'employeur.

Pour entrer en formation, il est obligatoire d'avoir :

- 18 ans dans l'année des épreuves finales,
- validé un diplôme de l'Education Nationale de niveau V,
- validé le projet professionnel par un stage,
- obtenu un avis favorable après un entretien avec l'équipe pédagogique.

L'examen du CAP AEPE

Le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance est validé par un examen final organisé et validé par l'Education Nationale au mois de juin.

- Les modules EP1, EP2, et EP3 sont validés lors des épreuves écrites, pratiques et orales.
- L'épreuve de « prévention, sécurité et environnement » intégrée à l'EP1 est validée par une épreuve écrite.
- Les épreuves générales sont validées à l'écrit pour le Français, les mathématiques/sciences et à l'oral pour l'histoire/Géographie.

Les modalités de financements possibles

- Financement personnel (devis sur demande)
- Pour les personnes salariées en CDI depuis au moins 2 ans, vous avez la possibilité de faire une demande auprès du FONGECIF et de demander un CIF Congé Individuel de Formation auprès de votre employeur.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, il faut prévoir un entretien en amont avec votre conseiller afin de valider s'il y a une possibilité de financement individuel par Pôle Emploi.

INFO / CONSEILS

GRETA DE L'AIN

Site de Ferney-Voltaire – 48 rue de Vessy – FERNEY-VOLTAIRE

Tél. 04 50 42 87 54

Aurélië MACE Conseillère en Formation Continue
Pascale COGNET Coordinatrice site de Ferney-Voltaire
Florence FISCHER Assistante de formation

aurelie.mace@ac-lyon.fr
pascale.cognet@ac-lyon.fr
greta.ain.ferney@ac-lyon.fr